

Assistance et prévoyance

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 261

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais cette VIII^e conférence ne fut pas toute tournée vers le passé. Soucieuse de se renouveler, la Fédération avait fait appel à M^{me} von Filing, Dr. en théologie, d'Elberfeld, et à M^{me} Krug, de Lyon, pour parler de la participation de la jeune fille à la vie de famille. Par une touchante et imprévue conformité d'esprit, les oratrices allemande et française arrivèrent, par le même chemin, à des conclusions semblables; et montrèrent autant de sollicitude que de fermeté pour la jeune fille moderne, qui, si elle ne donne pas toujours à sa famille ce qu'elle lui devrait, n'en reçoit pas non plus tout ce qu'elle pourrait en attendre. Voilà pour le présent. Quand à l'avenir il est scruté avec pénétration par notre collaboratrice M^{lle} M. Evard, du Locle, dans sa conférence du jeudi matin sur « *La psychologie de l'adolescente et de la jeune fille* », qui, sous des dehors outranciers, cache les mêmes aspirations que ses aînées, et qui, bien comprise et bien dirigée, s'orientera vers le stade supérieur de la maternité sociale. M^{lle} Hahn, de Veytaux, présidente cantonale vaudoise des Amies de la Jeune fille, présenta des vues ingénieuses et nouvelles, qui donnèrent lieu à une discussion nourrie, sur la formation des directrices des homes, des bureaux de placement, et des œuvres des gares. C'est encore de ces œuvres, qui, dès l'origine, ont été les instruments des Amies, que M^{lle} Favre, vice-présidente du Bureau central, entretint, le dernier soir, un nombreux public, en faisant défiler de suggestives projections lumineuses.

Au cours, et à la fin, de ces journées si remplies, une suffragiste faisait réflexion que l'on ne trouverait guère, dans le monde, deux sociétés mieux faites pour se comprendre et se compléter, que la « Fédération des Unions nationales d'Amies de la jeune fille » et « l'Alliance Internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes ». L'une et l'autre, en effet, s'intéressent aux mêmes personnes: les jeunes filles, les femmes, avec un égal souci de leur dignité. Rencontrant, dans leur activité, toute sorte d'obstacles, bien des « Amies » en sont venues à se demander, comme Joséphine Butler: « Jusqu'à quand refusera-t-on aux femmes le droit de se choisir des représentants? » C'est ainsi que plusieurs sont entrées dans nos rangs. Outre ce précieux renfort, leur travail même, la façon dont elles l'accomplissent, fortifie notre cause. En les voyant à l'œuvre, ce n'est pas seulement leur charité que l'on admire, mais leur intelligence, leur ingéniosité et leur don d'organisation; si bien que l'on ne peut s'empêcher de regretter que l'Etat ne fasse pas un plus large usage de leurs capacités. Pourtant, bon nombre de ces femmes sont déjà des citoyennes, elles ont appris à connaître la valeur de leurs droits pour relever la moralité publique, et elles sauront en instruire leurs sœurs. Si, en Suisse, nous n'en sommes pas encore là, raison de plus pour nous unir; nos deux Associations se rapprochent de plus en plus, soit par le travail fait en commun, soit par des sympathies personnelles. Des journées comme celles de ce jubilé sont de nature à resserrer ces liens, et nous sommes reconnaissantes aux « Amies » de nous avoir invitées à cet anniversaire, qui nous apporte, à nous aussi, un encouragement. E. PORRET.

Assistance et Prévoyance

On nous écrit de Sion:

La V^{me} Assemblée générale annuelle du Groupement romand des institutions d'assistance et de prévoyance scolaires s'est tenue à Sion le 21 mai, à 10 heures, dans la salle du Conseil communal, sous la présidence de M. John Jaques, directeur du Bureau d'Assistance de Genève; il y avait une cinquantaine de participants. M. Jaques,

après avoir souhaité la bienvenue aux délégués des cinq cantons romands, à M. Leutscher, délégué de la Commission fédérale d'assistance, a donné des renseignements sur la question des allocations familiales, à l'étude depuis la dernière assemblée, prête à aboutir et à donner des résultats pratiques. M^{me} Dubois, du Bureau d'assistance de Neuchâtel, ayant donné sa démission, a été remplacée par M. Schelling, directeur du Bureau d'assistance de la Chaux-de-Fonds¹. Le Comité a été réélu; il est composé de MM. J. Jaques, président, Léon Genoud (Fribourg), Amez-Droz (Valais), Maurice Bauverd (Vaud) et Schelling.

La lutte contre la tuberculose et l'importance de cette maladie au point de vue de l'assistance publique, tel est le sujet traité par M. le Dr Coquoz, médecin cantonal du Valais, l'un des cantons les plus atteints par la tuberculose, puisque la mortalité y est de 25 pour 10.000 habitants; la morbidité annuelle est de 2500. Les causes de ce taux élevé sont les logements malsains, les chalets, fort pittoresques, mais complètement insalubres, la nourriture insuffisante pour les rudes travaux accomplis par les Valaisans, et enfin les boissons alcooliques. L'Etat a commencé la lutte depuis quelques années; l'arrêté du 6 mai 1924 accorde des subventions aux ligues, aux maisons d'hospitalisation, parle de la création d'un sanatorium et d'un preventorium. Dès le 1^{er} mai 1925, des dispensaires ont été fondés à Brigue, Viège, Louèche, Sion, Sierre, Martigny, Sembrancher, Saint-Maurice, Monthey. Les malades indigents y sont traités gratuitement; ces dispensaires permettront d'établir des casiers sanitaires: mais la population n'étant pas encore accoutumée à eux, la fréquentation n'est pas aussi régulière qu'elle devrait l'être; la création de postes d'infirmières-visiteuses est à l'étude. M. Coquoz a insisté sur la nécessité d'une éducation scolaire sur la tuberculose, ses dangers, sa curabilité, et sur l'hygiène en général. La tuberculose grève les budgets des communes valaisannes qui, pour la plupart, ont peu de ressources et ne peuvent remplir leurs caisses qu'au moyen de l'impôt foncier.

Au cours de la discussion, on a appris que l'Etat valaisan alloue une subvention aux médecins des différents dispensaires, qui soignent gratuitement les malades qui s'y rendent. M^{me} Ch. Olivier (Lausanne) a fait remarquer que le recrutement est un excellent moyen de dépistage; il serait bon de suivre les jeunes gens refusés au service; il faut s'occuper non seulement du malade, mais aussi de son entourage et surtout des enfants, excellent terrain d'infection. Si la tuberculose est en régression dans de réjouissantes proportions dans le canton de Vaud, c'est qu'on ne s'est pas borné à créer des sanatoria, mais qu'une propagande aussi large que possible a été entreprise, et que, dès le début, on a appelé la tuberculose par son nom en proclamant sa curabilité. Ayant la peur de la maladie, on vient de plus en plus tôt auprès du médecin; c'est à cela qu'il faut attribuer le succès de la Ligue vaudoise. M. Léon Genoud (Fribourg) voudrait que le Conseil des Etats revienne sur sa décision et interdise la vente des remèdes secrets, cachant pour la plupart des remèdes de charlatans. Sur la demande de M. Maurice Veillard, du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale (Lausanne), la résolution suivante est votée:

« La V^{me} Conférence des institutions romandes d'assistance et de prévoyance sociales, considérant la charge imposée à l'assistance publique et privée par la tuberculose, salue la prochaine entrée en vigueur de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose, espère que le texte qui sera prochainement adopté par les Chambres sera conçu assez largement pour répondre à tous les besoins de la lutte contre la tuberculose. »

On entendit encore M^{me} M.-L. Payot, vice-présidente d'*In Memoriam* (Lausanne) donner d'intéressants renseignements sur les secours inappréciables qu'accorde l'assurance militaire aux familles des soldats tombés malades au service.

A son tour, M. le Dr Repond, directeur de l'Asile d'aliénés de Malévoz (Monthey), asile cantonal, a parlé de la *prophylaxie mentale*. Ce n'est que depuis ces dernières années que l'on étudie l'élément psychique dans la thérapeutique mentale; on enfermait autrefois les aliénés pour les empêcher de nuire, sans se préoccuper de leur guérison. Le traitement des maladies mentales sous toutes leurs formes est actuellement très poussé en Suisse. Notre pays compte

¹ Nous regrettons que la seule femme membre de ce Comité n'ait pas été remplacée par une femme: pourquoi? (Réd.)

15.000 aliénés, recrutés en majeure partie dans la population urbaine. Freud, en révélant la grande part de la vie affective dans les causes d'aliénation, a permis à la thérapeutique mentale de faire d'énormes progrès. Les névroses sont souvent causées par des conflits nés dans la vie privée ou sociale, par la lutte pour l'existence, le parasitisme, la lâcheté individuelle. Un traitement psychique approprié rétablira l'équilibre là où il n'existait plus; l'individu, rentré en pleine possession de son moi, redeviendra un être utile à sa famille, à la société, et pourra fournir son plein rendement. M. Repond a recommandé aux assistants d'adhérer aux associations pour la prophylaxie mentale qui se créent peu à peu dans nos cantons; la Suisse adhérera prochainement à l'Association européenne. Des dispensaires spéciaux devront être créés avec des médecins spécialistes, où des consultations seront données. Il arrive qu'un enfant, jusqu'alors studieux, ne travaille plus; on a la tendance à rechercher la cause physique de cet arrêt, lorsqu'il est dû souvent à un léger trouble mental. — L'exposé si nouveau et si attachant de M. Repond a suscité une intéressante discussion. La question est peu connue; c'est une porte qui s'ouvre. L'assemblée s'est déclarée favorable à la création des Associations pour la prophylaxie mentale et de dispensaires spéciaux. Ce sujet sera mis à l'étude par le Comité.

Venait ensuite à l'ordre du jour la question de la révision de la loi fédérale sur l'assistance publique. Cette loi du 22 juin 1875 étant désuète et ne répondant plus aux exigences modernes, l'Assemblée, après un long échange de vues, a voté la résolution suivante:

« La V^{me} Assemblée générale annuelle des groupements d'assistance et de prévoyance sociales, réunie à Sion le 21 mai 1927, après étude de la situation faite aux malades indigents domiciliés hors de leur canton d'origine, exprime le vœu que la loi du 22 juin 1875 réglant les obligations respectives des communes de domicile et d'origine, soit soumise à un nouvel examen de la part des autorités cantonales compétentes. A cette fin, elle demande respectueusement à l'autorité fédérale:

« 1. De prendre l'initiative d'une convocation des chefs des Départements cantonaux intéressés et des directeurs d'assistance privée de nos grandes villes.

« 2. De soumettre à l'Assemblée ainsi constituée la question de l'amélioration de l'assistance intercantonale aux malades indigents, et éventuellement une révision de la loi fédérale du 22 juin 1875. »

La séance avait été suspendue pour le dîner, aimablement offert par le Conseil d'Etat valaisan. De cordiales paroles ont été prononcées par MM. Amez-Droz, secrétaire au Département de l'Intérieur du Valais, Paul de Rivaz, conseiller municipal à Sion, qui salua la présence du Révérend Père Paul-Marie, un des pionniers de l'assistance en Valais, lequel, avec l'aide de quelques personnes charitables, a entrepris la construction d'un asile de vieillards de vingt-cinq lits, devenu insuffisant; aussi le Père Paul-Marie, se remettant à la besogne, vient de décider la création d'un nouvel hospice de cinquante lits, dont le coût est de 250.000 fr., tout ceci sans aucun subside quelconque. M. Leutscher, délégué de la Commission fédérale d'assistance, félicita le groupement romand pour son bon travail. Les participants grimpèrent encore au château de Valère, dont ils visitèrent l'église et le musée, et goûtèrent, avant de se séparer, à une collation bien valaisanne, gracieusement offerte par la commune de Sion dans la *Mazot* (cave communale), où là encore d'aimables discours furent prononcés par les représentants de la ville.

(Retardé faute de place.)

S. B.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dff. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal II. 1353*. — Cordial merci aux généreux donateurs.

S. A. F. F. A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

L'agriculture à la Saffa

Alors que les femmes occupées dans l'industrie ou pratiquant différents métiers ont souvent l'occasion de montrer au public les résultats de leur activité, celles qui font du jardinage ou de l'agriculture bénéficieront pour la première fois de ces avantages à la « Saffa ». Nous nous trouvons dès lors en face d'une tâche toute nouvelle, et les lectrices de ce journal seront certainement intéressées par le plan prévu pour cette partie spéciale de l'Exposition.

Une première question se pose: *Qui* exposera? Les femmes et les jeunes filles occupées de façon quelconque dans l'agriculture ou le jardinage, soit qu'elles dirigent une entreprise ou une exploitation agricole, soit qu'elles en possèdent une pour leur compte; puis celles qui fabriquent des instruments, des outils, des appareils divers, etc., destinés à l'agriculture et au jardinage. Les écoles et les associations agricoles pourront exposer aussi bien que les individus.

2. *Que* pourra-t-on exposer? La liste des objets qui, suivant le règlement spécial du groupe « Agriculture et jardinage », seront admis est extrêmement longue: aussi nous bornerons-nous à en citer quelques exemples. En premier lieu, des tableaux scientifiques sur le rendement agricole, des statistiques concernant le coût de la vie, des études relatives aux soins à donner aux animaux domestiques, etc. Puis seront encore exposés des produits agricoles, tels que des légumes, des plantes textiles, oléagineuses et aromatiques, des fruits, soit frais, soit séchés, soit conservés, des produits laitiers. L'apiculture, la viticulture, l'éleveur du petit bétail, des lapins, des porcs, trouveront également à leur place, ainsi que les installations de poulaillers et de clapiers modèles. On pourra, en outre, exposer des plans et des décorations de jardins de tout genre: jardins d'agrément, jardins potagers, vergers, roseraies, pépinières, etc. Enfin, les jardinières fleuristes pourront exposer à des fleurs coupées en bouquets, des groupes de plantes, etc., etc.

3. *Comment* exposera-t-on? Il résulte de ce qui précède que l'on pourra aussi bien exposer en plein air que dans les halls de l'Exposition. Des Expositions antérieures ayant montré qu'une impression plus grande était produite par une exposition dans un local clos, le Comité du Groupe II s'inspirera de cette idée dans l'attribution des places.

4. *Quand* exposera-t-on? A côté de l'Exposition principale, qui s'étendra sur la période du 26 août au 30 septembre 1928, il sera organisé des expositions temporaires, d'une durée d'une semaine environ, comprenant les objets suivants: groupes de plantes fleuries; produits agricoles; légumes et fruits de jardins; volailles et lapins; animaux domestiques, etc.

Les personnes et les groupements désirant participer à cette Exposition sont priés de s'inscrire au plus vite (et en tout cas avant le 1^{er} janvier 1928), soit auprès de la Commission cantonale de leur canton, soit auprès du Secrétariat de la « Saffa », 22, Amt-hausgasse, Berne, soit encore auprès de la présidente du Comité du groupe II, M^{lle} Sahli, Rabbentaltrappe, 10, Berne. On trouvera aux mêmes adresses tous les renseignements nécessaires sur les points de détail.

Carnet de la Quinzaine

Nous publions gratuitement sous cette rubrique tous les avis de conférences, de réunions, d'Assemblées, etc., organisés par des Sociétés féministes ou d'intérêt féminin, durant la quinzaine qui suit la parution de chacun de nos numéros. Pour pouvoir figurer dans cette liste, ces avis de conférences doivent être envoyés à la Rédaction du *Mouvement* avant le lundi au plus tard qui précède le vendredi où notre journal paraît à Genève. Prière de fournir bien exactement toutes les indications nécessaires.

Samedi 25 juin.

LAUSANNE: Association vaudoise pour le Suffrage féminin, Assemblée générale annuelle (Hôtel du Château, Ouchy), 14 h. 30: Séance administrative. — Thé. — *Maternité et féminisme*, causerie par le Dr Muret. — 19 h.: Souper en commun. (La séance est publique.)